

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE  
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
27 novembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 19

Votants 28

2024D150

**OBJET :**

**07. RÉPARTITION  
ANNUELLE DES  
SUBVENTIONS POUR  
2024 AUX SOCIÉTÉS,  
ASSOCIATIONS ET  
GROUPEMENTS  
LOCAUX. AJUSTEMENT  
N°3.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 059-215004004-20241203-2024D150-DE

L'an deux mil-vingt-quatre, le trois DÉCEMBRE à dix

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – Mme CLINKEMAILLIE Colette – M. TREDEZ Alain – Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

M. SERE Soarey Idriss, **procuration** à Mme BILLIAU Marie-Françoise  
Mme QUIQUE Corinne, **procuration** à Mme CAPPELLE Christiane  
M. DECREUS Christophe, **procuration** à Mme BLANQUART Marine  
M. DELFLY Jean-Louis, **procuration** à Mme PENIN-CŒUR Thérèse  
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. LAPIERRE Julien  
M. DELVOYE Philippe, **procuration** à M. MORVAN Hervé  
M. CITERNE Joël, **procuration** à M. ROBBE Jean-Pierre  
M. TIMLELT Frédéric, **procuration** à Mme LORPHELIN Martine  
M. VERMEESCH Olivier, **procuration** à Mme PETITPRET Sabine  
Mme BOULENGUER Peggy, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Il est rappelé à l'assemblée que par délibération du 28 mars 2024, la commune a voté la répartition des subventions communales à attribuer aux associations. Deux ajustements ont eu lieu par délibération du 19 septembre 2024 et 31 octobre 2024.

Chaque année il est demandé aux associations percevant une subvention, de fournir les états financiers approuvés par les assemblées générales et un budget prévisionnel, accompagnés d'un dossier de subvention établi par le service attractivité.

Il explique que certaines associations n'ayant pas retourné ces éléments au moment du vote de la répartition des subventions, il y a lieu de régulariser.

Sur sa proposition, le conseil municipal, décide d'attribuer les subventions communales suivantes :

**Association intra-muros :**

- Les Ados d'Henri Dunant (association nouvellement créée) : 150 €
- Association Mondésir d'Évasion (association nouvellement créée) : 150 €

**Associations sportives :**

- Amicale Bouliste Mervilloise (participation Pâques et 14 juillet 2024) : 400 €

Ces subventions seront virées aux comptes de ces associations. La dépense sera imputée sur l'article 65748 du budget communal.

**Adopté à l'unanimité (Monsieur Joël CITERNE n'a pas pris part aux votes),**

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK.

La Secrétaire de Séance

Sandra BOULENGUER – PLÉ

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.